



BENEFICIAIRE :
Judo Club de la Veyle

86, rue du Docteur Perret
01540 Vonnas

Représenté par Mme Buisson Aurélie, Présidente

Mail : judoclubdelaveyle@gmail.com

www.judoclubdelaveyle.fr

Décharge de responsabilité pour non-présentation de certificat médical à l'inscription

Je soussigné, membre actif
ou représentant légal du membre actif, décharge
par la présente lettre, l'association Judo Club de la Veyle, ainsi que ses membres et personnel
encadrant, de toute responsabilité en cas d'accident ou blessure, jusqu'à la délivrance d'un
certificat de non contre-indication de la pratique sportive dans un délai d'un mois à compter de
la date du 1^{er} cours de la nouvelle saison.

Je suis informé(e) que passé la date ci-dessus le pratiquant sera interdit de cours jusqu'à
la délivrance dudit certificat de non contre-indication à la pratique sportive.

Durant cette période, je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature
qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres, et qu'il m'appartient de souscrire
personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité, ou la non-présentation d'un certificat de
non contre-indication de la pratique sportive, entraîne la suspension des cours pour le
pratiquant.

Fait à : Le :

Signature